



Problème avec une banque sénégalaise

Par **georges18061950**, le **22/04/2021** à **09:55**

BonjourrrrrJ'ai vendu ma maison à Dakar et j'habite à Paris. Sur sur les conseils d'une amie, j'ai ouvert un compte avec la banque sénégalaise BHS qui a une agence à Paris afin d'y effectuer le transfert du fruit de la vente de ma maison plutôt que de le faire sur mon compte LCL (crédit lyonnais) comme le conseillait mon mari. rrrrJ'avais ouvert ce compte à Paris pensant que cette banque sénégalaise fonctionnerait selon les mêmes critères que les banques françaises. Malheureusement ce n'est pas du tout le cas, et j'apprends à mes dépens que je ne peux même pas jouir de mon argent comme je le voudrais. rrrrEn effet, ils m'ont expliqué que leur banque n'était qu'une représentation sénégalaise en France et qu'elle est régie selon la réglementation sénégalaise et non pas française. Donc concrètement, mon argent est toujours représenté en "francs cfa" quand je consulte mon compte sur internet et surtout je suis dans l'incapacité de le transférer dans mon compte du Crédit Lyonnais, m'expliquant que la loi sénégalaise ne me le permet pas . J'ai donc fait une immense erreur en n'écoutant pas mon mari.rrrrD'après vous, y aurait il un moyen de me sortir de ce guet-apens?rrrrJe vous remercie pour vos réponses à venir.

Par **Visiteur**, le **23/04/2021** à **11:41**

BonjourrrrrVous êtes vous renseigné auprès de l'ambassade ou d'un consulat ?, voir auprès du ministère ?rrrr<https://www.diplomatie.gouv.fr>

Par **nihilscio**, le **23/04/2021** à **13:06**

Bonjour,

On peut lire ceci sur le franc CFA : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/afrique/le-franc-cfa/>

Le franc CFA est convertible en ce sens que la France accepte d'échanger des francs CFA contre des euros.

Il me semble que c'est le Sénégal qui, comme beaucoup de pays, met des restrictions à l'exportation de capitaux.